

FONDS
d'ART
CONTEMPORAIN
- PARIS
COLLECTIONS

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ŒUVRES

PROGRAMME *JEUNES COLLECTIONNEURS*

À DESTINATION DES GALERISTES ET STRUCTURES PARTENAIRES

Dans le cadre du programme *Jeunes Collectionneurs* porté par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections depuis septembre 2020, des collégien.ne.s de la Ville de Paris sont invité.e.s à sélectionner des œuvres dans des galeries parisiennes.

Ces œuvres seront ensuite défendues par les adolescent.e.s lors d'une commission d'acquisition dédiée en mai 2023. Le jury d'expert.e.s en art contemporain décidera quelles œuvres de la sélection intégreront la collection publique du Fonds d'art contemporain – Paris Collection. Vous pouvez découvrir les 7 premières œuvres à avoir été ainsi acquises en 2022 sur [Paris.fr](https://paris.fr).

Cet ensemble d'œuvres inédit sera ensuite déposé dans le collège partenaire pour une durée limitée et les œuvres pourront être empruntées par les élèves, sur le mode de fonctionnement d'une artothèque.

Étant donné les conditions particulières d'exposition de ces œuvres, certaines contraintes s'ajoutent aux modalités de sélection habituelles du Fonds d'art contemporain – Paris Collection. Les œuvres que peuvent sélectionner les élèves doivent :

- Avoir été réalisées par des artistes professionnel.le.s vivant.e.s se manifestant à Paris, notamment à travers leurs galeries ;
- Être **des photographies, des estampes ou des arts graphiques** ;
- Être de dimension inférieure ou égale à environ **60 x 40 cm** car elles seront amenées à être transportées fréquemment ;
- Afin de pouvoir acheter un ensemble d'œuvres pour le projet d'artothèque, le prix d'une seule œuvre ne doit pas excéder **1 000€**.

Pour toute question ou envoi de proposition avant le 7 octobre 2022 : flore.chetcuti@paris.fr
/ 01.56.58.49.35